DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250930-2025_45-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 30 septembre 2025
Délibération n° : 2025_42
Date de convocation : 24 septembre 2025

Participation du Parc naturel régional du Queyras au projet Life Biodiversité « Best Uses 4 Nature »

Par la suite d'une convocation en date du 24 septembre 2025, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la Maison du Parc, à Arvieux, le 30 septembre 2025 à 17h30, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Instance	Représentants	Nb de suffrages	Excusés	Pouvoirs reçus	Suffrages exprimés
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chantal EYMEOUD	6			0
	Agnès ROSSI	6		Chantal EYMEOUD	12
Département des Hautes-Alpes	Valérie GARCIN-EYMEOUD	3			0
	Marcel CANNAT	3			0
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Dominique MOULIN	1		Valérie-GARCIN EYMEOUD	4
	Charles LACROIX	1			1
Abriès-Ristolas	Nicolas CRUNCHANT	1			1
	Marie-Hélène FAROUZE	1			1
Aiguilles	Françoise PAQUET	1		Jean-Pierre CLAEYMAN	2
	Jean-Pierre CLAEYMAN	1			0
Arvieux	Christian BLANC	1		Annie COLOMBIER	2
	Annie COLOMBIER	1			0
Ceillac	Jeanne FAVIER GARGEMEL	1		Amélie FOURNIER	2
	Amélie FOURNIER	1			0
Château-Ville-Vieille	Jean-Louis PONCET	1			0
	Nicole TERRASSE	1			1
Eygliers	Jacques ROUX	1			1
Guillestre	Lucie FEUTRIER	1			1
Molines-en-Queyras	Gilbert BONNIN	1			1
	Carole ARMANET	1			0
Saint-Véran	Mathieu ANTOINE	1			1
	Sébastien PINZETTA	1			0
Vars	Eric COLLOMBON	1			0
23		37	13	5	30

Nombre de membres en exercice	23	Nombre de suffrages exprimés	30
Nombre de membres présents	13	Pour	30
Nombre de membres représentés	5	Contre	0
Nombre de suffrages	37	Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250930-2025_45-DE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras 2025-2040 en cours d'adoption en particulier la mesure 14, phare, en matière de gestion des flux de fréquentation ;
- L'animation par le Parc des sites Natura 2000 FR9301504 - Haut Guil - Mont Viso - Val Préveyre , FR9301502 - Steppique Durancien et Queyrassin et FR9301504 - Haut Guil - Mont Viso - Val Préveyre.

Considérant :

- L'opportunité pour le Parc naturel régional du Queyras de participer au projet Life « Best Uses 4 Nature » ;
- La possibilité avec ce programme Life financé à 60 % de financer un poste de coordinateur et 3 postes écogarde durant 5 années, ainsi que de mener des actions en faveur de la préservation des sites sensibles soumis à une forte fréquentation touristique qui répondent au projet de charte du territoire ;
- Les recherches de co-financement en-cours pour compléter le budget prévisionnel ;

Le Comité syndical, réuni le 30 septembre 2025, après en avoir délibéré et voté décide :

- De valider la participation du Parc naturel régional du Queyras au projet Life « Best Uses 4 Nature » ;
- D'approuver le plan de financement global sur 5 ans :

Dépenses TTC		**Recettes**		**%**
RH Chargé de mission (50%/an)	120 000	Union Européenne	415 053	60
RH 3 Ecogardes (2*6 mois/an + 1*5 mois/an)	255 000	Cofinancements à trouver	138 351	20
RH Agents de sentiers (3 mois/an)	45 000	Autofinancement	138 351	20
RH Suivi admin et financier	17 500			
Coûts indirects	45 255			
Prestations de services	205 000			
Coût total	**691 755 €**	**Coût total**	**691 755 €**	**100**
Coût annuel	**138 351**			
Coût annuel hors RH	**41 000**			

- D'approuver les demandes en cours pour mobiliser des co-financements du projet ;
- D'autoriser le Président et la Direction à signer « le Grant Agreement » une fois que le dossier sera finalisé et prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS